

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse du conseil-général de la commune de Buis (Drôme) qui informe la Convention sur les célébrations de la fête du 31 mai, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse du conseil-général de la commune de Buis (Drôme) qui informe la Convention sur les célébrations de la fête du 31 mai, lors de la séance du 22 messidor an II (10 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 51;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23380_t1_0051_0000_4

Fichier pdf généré le 21/07/2021

naisons perfides et calomnieuses. La facilité avec laquelle vous avez déjoué et puni l'atroce complot des assassins a fait rentrer dans leurs repaires ces tigres affamés de sang, que leur désespoir va forcer à assouvir leur rage sur eux-mêmes.

La bravoure, l'intrépidité, le dévouement des défenseurs de la patrie vont anéantir les cohortes extérieures. Témoin l'immortelle journée de Fleurus.

Eh bien, recevez le serment que nous vous faisons de ne point fermer l'œil de la vigilance, que nous n'ayons extirpé les factions qui pourraient se former autour de nous.

Les républicains à Fleurus crioient : point de retraite aujourd'hui ; et nous, nous disons toujours : point de repos jusqu'à ce que la République soit affermie.

Législateurs, nous joignons notre vœu à celui de tous les Français : Restez à votre poste, continuez vos glorieux et immortels travaux, le salut de la France comme la mort des tyrans est en vos mains. La France sera sauvée et les tyrans périront. Vive la République, vive la Convention. Salut, respect et fraternité ! »

COURNET (*présid.*), PEUVRIER, BRUYERE (*vice-présid.*), LEVASSEUR, HELIE, CRUCQ, HEBERT, ROGER, REGNAULT (*secrét.*), CARTIER,
[et 1 signature illisible.]

40

Le conseil-général de la commune de Buis, département de la Drôme, écrit à la Convention nationale que l'anniversaire du 31 mai a été célébré par les citoyens de cette commune, et envoie les détails de cette fête. Il la félicite sur ses glorieux travaux, sur l'anéantissement du fanatisme, de la superstition, de l'athéisme, et applaudit au décret par lequel elle proclame l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

31 mai 1794 (*stile esclave*) et 12 prair. II (2).

Le conseil général et la commune s'est rassemblé ensuite de la loi du 18 floréal et de l'arrêté du département de la Drôme, reçu à 6 h. du soir et publié sur le champ au son de la trompette dans toutes les rues de la commune ainsi qu'il conste du procès-verbal dressé sur le champ à l'effet de célébrer avec pompe et solennité l'anniversaire du jour où la liberté fut sauvée par la découverte de la plus dangereuse des conspirations, après avoir fait prévenir les membres du comité de surveillance, la justice de paix et la société populaire en la personne du président, de se réunir dans la Maison commune, pour se rendre dans le temple dédié à l'Eternel, lui adresser des actions de grâces et des prières pour le triomphe de la liberté et l'affermissement de la République ;

cette réunion faite, le conseil général de la commune suivi du comité de surveillance de la justice de paix, de la société populaire portant leurs drapeaux et du peuple accompagné de la garde nationale et de la gendarmerie, s'est rendu dans le temple où un membre de la municipalité a exposé l'objet de la fête et présenté le projet d'une adresse à la Convention, qui a été adopté avec transport, dont la teneur suit :

« Citoyens représentants,

Substituer à un gouvernement oppresseur et tyrannique un gouvernement populaire, à la volonté d'un seul homme celle de tous qui forme la loi, appeler tous les hommes à l'exercice de leurs droits légitimes, fonder la morale sur l'existence d'un Etre Suprême et sur l'immortalité de l'âme en la dégageant de toutes les contradictions accumulées par des sophismes ambitieux et vains, épurer le culte et l'anoblir en étouffant les plantes parasites, la superstition et le fanatisme, terrasser l'athéisme, cette doctrine désespérante qui confond toutes les idées et ne peut favoriser que le crime, mettre la justice et la vertu à l'ordre du jour et fixer par là les droits de l'homme et du citoyen, écraser les serpents et dompter les lions qui nourrissoient encore le fol espoir de ramener la superstition, le fanatisme et l'esclavage, donner l'éveil à tous les peuples sur les crimes des rois et la fourberie des prêtres toujours conjurés contre la liberté et l'égalité qui sont dans la nature, préparer des victoires sur ses ennemis par l'emploi bien dirigé de nos moyens et par les plus exactes combinaisons, porter dans les premiers jours de la campagne l'étendard tricolore sur des monts orgueilleux qui défendoient un petit repaire de la tyrannie, repousser d'un autre côté les esclavages superstitieux d'un autre tyran, renverser tout récemment les phalanges autrichiennes, anglaises, hollandaises et prussiennes et former par l'ascendant de la vérité autant de héros qu'il y a de soldats républicains, tels sont vos glorieux travaux, représentants fidèles. C'est dans le temple dédié à l'Eternel où nous sommes rassemblés pour solemniser l'anniversaire de ce jour mémorable, où le fédéralisme fut abattu par la découverte d'une des plus dangereuses conspirations contre la liberté et la sûreté du peuple français, que nous lui avons adressé nos prières pour votre conservation, afin que vous continuiez à affermir la République sur les bases de la vertu, en comprimant le vice et en faisant disparaître du sol de la liberté tous les hypocrites, les intrigants et les scélérats.

Fait et récité dans le Temple dédié à l'Etre Suprême, le 31 mai (*stile esclave*) et le 12 prairial de l'An II de l'ère républicaine. »

Ce fait, des hymnes patriotiques et républicaines ont été chantées ; l'assemblée s'est ensuite portée dans le même ordre à tous les arbres de la liberté où on a chanté les mêmes hymnes et de retour à la Maison commune, tous les citoyens ont été invités par le conseil général à se livrer à tous les transports d'une joie pure par des jeux, des danses et des banquets civiques en mémoire de l'événement amené par une providence infinie, qui veille évidemment sur les destinées de la France. »

LEBLANC, BRUSSET (*off. municipaux*) ; AUBERT (*agent nat.*) ; LABORY, ROME (*notables*) ; VACHON (*secrét.*).

P.c.c. VACHON.

(1) P.V., XLI, 154. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).
(2) F¹⁷ A 1010 D, pl. 1, p. 3839.